

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TAVERNY
REUNI SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – PLACE DU MARCHE NEUF**

**SEANCE DU : 04 FEVRIER 2011
CONVOCATION DU : 26 JANVIER 2011
SOUS LA PRESIDENCE DE : Monsieur BOSCAVERT Maurice
Maire**

MEMBRES PRESENTS :

**MM. BOSCAVERT Maurice – BARENTIN Jean-Pierre – Mmes DEFRANCE Josiane –
CAILLIE Albine – MM. BIDAUD Daniel – DEVOIZE Bruno – GALIANA Olivier –
LESEUL Jean-François – ADJOINTS AU MAIRE**

**M. TEMAL Rachid (arrivé à 22h00 avant le vote de la délibération 2011-01DSP01) - Mmes
HURE Martine – JAILLET Lucienne – M. NAZEF Madani – Mme PASSALACQUA
Béatrice – M. WITON Patrick – M. KHALED Redha – Mme BAETA Yolande – M. DAGOIS
Gérard – Mme GUIGNARD Anita – MM. HAUCHECORNE Johan – Mme
DELECHENAULT Jacqueline – M. EL KHAOUA Rachid – Mme DESREUMAUX Corinne
– M. BERGER Alain – Mme LABROUSSE Catherine – M. LOHIER Rodrigue**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

Mme LAMAU Françoise	Procuration à	M. BOSCAVERT Maurice
Mme LUCAS Martine	"	M. BARENTIN Jean-Pierre
M. TEMAL Rachid (arrivé à 22h00 avant le vote de la délibération 2011-01DSP01	"	M. DAGOIS Gérard
Mme DOYEN Maria	"	Mme DEFRANCE Josiane
M. ALCINI Laurent	"	M. DEVOIZE Bruno
Mme PREVOT Catherine	"	Mme LABROUSSE Catherine
M. FOUQUET Jean-Marie	"	M. BERGER Alain

**ABSENTS NON EXCUSES : Melle GONZALEZ Emilie – Mmes LEVERDEZ Bérangère –
CAUET Anne-Marie – M. SIMONNOT Michel**

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HURE Martine est élue à l'unanimité.

VILLE DE TAVERNY

DELIBERATION N°2011-01DUR03

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 FEVRIER 2011

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MISE A JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune dispose depuis 1999 d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) approuvé par le préfet par un arrêté du 14 décembre 1999. Ce document découle d'une obligation légale instituée en 1987, figurant dans le code de l'environnement, et visant à donner à tout citoyen une information sur les risques majeurs qu'il encourt en certains points du territoire ainsi que sur les mesures de prévention ou de sécurité prises pour y faire face. Il a paru nécessaire de procéder à une refonte du document actuel, dans la mesure où le fond et la forme du document de 1999 sont devenus obsolètes ou incomplets, notamment au regard du PLU, de nouvelles réglementations (conduites de gaz) ou de nouveaux risques (sécheresse-réhydratation des sols par exemple). Le projet de DICRIM mis à jour est ainsi soumis à l'avis du conseil municipal, avant approbation par arrêté du maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14,

Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1999 approuvant le document communal synthétique de TAVERNY, valant document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2010 approuvant le dossier départemental des risques majeurs du Val d'Oise,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement-environnement-développement économique en date du 5 janvier 2011,

Entendu l'exposé de monsieur le maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à la majorité absolue,**

EMET un avis favorable sur le projet de mise à jour du DICRIM tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE monsieur le maire à signer tout courrier et tout acte relatif à cette affaire,

DIT que la présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, le 07 février 2011
LE MAIRE**



Maurice BOSCAVERT

Accusé de réception - S/Préfecture de Pontoise

095-219506078-20110204-2011_01DUR03a-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2011

Publication : 09/02/2011

Pour l'"Autorité Compétente"
le 1er adjoint

